

PROCÈS-VERBAL

SALLE 429, CHAMBRE DES COMMUNES

MARDI, 21 février 1939.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à onze heures du matin.

Sur la proposition de M. Turgeon, M. Beaubien est élu président.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie de tout cœur de m'avoir élu président de votre Comité pour la troisième année consécutive. Je donnerai d'abord lecture de l'ordre de renvoi, et je laisserai ensuite au Comité le soin de décider de quelle façon nous procéderons.

Sur la proposition de l'hon. M. Howe:

Il est résolu.—Que soit institué un Comité spécial de la Radiodiffusion pour examiner le rapport annuel de la Société Radio-Canada, reviser les méthodes et les objets de la Société, ses règlements, ses recettes, ses dépenses et son expansion, ce Comité étant nanti du pouvoir d'étudier et de scruter les sujets et les questions dont il vient d'être fait mention, de faire rapport, à l'occasion, de ses avis et observations, de convoquer témoins et d'envoyer quérir écrits et dossiers; et que ledit Comité se compose des députés suivants: MM. Ahearn, Beaubien, Bertrand (*Laurier*), Bouchard, Dupuis, Factor, Hamilton, Héon, Howe, Isnor, Johnston (*Bow-River*), Lawson, MacKenzie (*Neepawa*), MacMillan, Martin, Patterson, Pottier, Ross (*Moose-Jaw*), Slaght, Stevens, Thompson, Turgeon, Woodsworth; que la présence d'au moins neuf députés constitue le quorum, et que l'article 65 du Règlement soit suspendu au sujet de ce Comité.

De quelle façon désirez-vous procéder?

M. ROSS: Monsieur le président, cette séance, je crois, a été convoquée aujourd'hui dans le but d'élire un président. Je propose que nous ajournions pour nous réunir de nouveau sur convocation du président; ce dernier pourra s'assurer de la date la plus convenable tant pour les membres du Comité que pour ceux que nous désirons entendre à notre prochaine séance.

M. SLAGHT: Je n'ai pas fait partie du Comité de la radiodiffusion depuis longtemps et je ne sais pas au juste ce qu'en est le but ou la ligne de conduite; mais il me semble, après avoir entendu la lecture de l'ordre de renvoi—je n'en avais pas pris connaissance auparavant—que vous feriez bien de nous procurer immédiatement les règlements actuels de la Société, car l'ordre de renvoi indique que c'est là-dessus que doit porter notre enquête. Les règlements se trouvent-ils dans le livret bleu qu'on nous a remis? Ce n'est que le rapport annuel, je crois. Si les règlements s'y trouvent, très bien.

M. FACTOR: Ce livret contient-il tous les règlements jusqu'à date? Je désire personnellement me mettre au courant des règlements.

M. TURGEON: Si je ne me trompe, le livret devrait contenir les amendements en plus des règlements qui se trouvent dans l'autre livre.

Le PRÉSIDENT: Est-ce le désir du Comité de faire comparaître ici le président du Bureau des gouverneurs? Il pourrait apporter avec lui tous les règlements qui ne se trouvent pas dans ces livres.